

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

Mercredi
25 mars 2026
Séance de 19 heures

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission

- Audition, ouverte à la presse, des représentants de *France TV Slash*: M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes en charge des contenus jeune public sur France Télévisions, Mme Tiphaine de Ragueneil, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions, M. Paul Joalland, responsable de *France TV Slash*, Mme Alexandra Da Silva, *Social Media Manager* de *France TV Slash*, Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming *Okoo / Slash* des antennes de France Télévisions, et de Mme Diane Saint-Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur *France TV Slash* et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis* 2
- Présences en réunion 21



La séance est ouverte à dix-neuf heures.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Mes chers collègues, nous voici réunis pour la dernière audition de cette journée, qui va nous permettre d'entendre à nouveau les représentants de France TV Slash.

Je vous remercie tous d'être là. Nous vous avons reçus une première fois le 12 février dernier, mais nous avons dû nous rendre dans l'hémicycle pour voter sur un sujet important. L'audition avait donc dû être écourtée. Nous vous remercions d'autant plus d'avoir bien voulu accepter de revenir pour terminer cette première audition. Je vous présente très rapidement puisque nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de votre première venue.

Monsieur Alexandre Dureux, depuis 2024, vous êtes directeur délégué des programmes, chargé des contenus jeunes publics.

Madame Tiphaine de Raguanel, vous êtes directrice des publics et de la stratégie éditoriale depuis 2020.

Monsieur Paul Joalland, vous êtes l'actuel responsable de France TV Slash, depuis le mois de mai 2024.

Madame Alexandra Da Silva, vous êtes *social media manager* de France TV Slash.

Madame Amandine Roussel, depuis 2023, vous êtes directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo-Slash au sein des antennes de France Télévisions.

Enfin, madame Diane Saint-Réquier, vous êtes une ancienne chargée d'émission sur France TV Slash et vous êtes la créatrice du site www.sexysoucis.fr, où vous répondez aux questions des internautes sur la sexualité, les identités et la santé sexuelle.

Avant nos échanges, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

M. Paul Joalland, Mme Amandine Roussel, Mme Alexandra Da Silva, M. Alexandre Dureux, Mme Tiphaine de Raguanel et Mme Diane Saint-Réquier prêtent successivement serment.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie et laisse tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'avoir accepté de revenir après que la dernière audition a dû être écourtée. Merci donc pour votre disponibilité. Je vais essayer d'être le plus concis possible dans mes questions et je vous demanderai également d'être les plus concis possible dans vos réponses, parce que le temps nous est de nouveau compté.

Je voudrais vous poser une première question sur un sujet qui a suscité beaucoup d'interrogations chez nombre d'internautes lors de la première audition de France TV Slash. *Le Parisien* a publié un article sur cette commission d'enquête intitulé « “On essaie de tout imaginer” : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête ». Cet article explique que France Télévisions mobilise beaucoup de moyens, beaucoup d'effectifs, beaucoup d'équipes pour préparer les personnes auditionnées à répondre à nos questions. On y apprend qu'on vous conseille de « *faire long, chiant, technique et lénifiant* » pour nous répondre, pour essayer de neutraliser un certain nombre de nos questions.

Lors de cette première audition, beaucoup d'internautes se sont interrogés sur le fait que Mme Saint-Réquier répondait aux questions que je lui posais en lisant des textes, des papiers, comme si les questions avaient été préparées à l'avance, comme si France Télévisions avait anticipé les questions que j'aurais pu vous poser.

Madame Saint-Réquier, vous a-t-on, d'une quelconque façon, transmis les questions que j'aurais pu vous poser ? Pourquoi avoir lu des papiers lorsque je vous ai posé des questions, alors que je ne vous ai jamais rien envoyé – aucun élément, aucune question ? Pourquoi avoir lu des papiers qui, semble-t-il, avaient été préparés ?

Mme Diane Saint-Réquier, ancienne chargée d'émission sur France TV Slash et créatrice du site www.sexysoucis.fr. Je pense qu'une partie de la réponse réside dans la question : effectivement, aucune question ne nous a été transmise, ni à moi, ni à France Télévisions. En revanche, on avait des petites idées sur ce qui pouvait se passer ; j'avais une petite idée des questions qui allaient être posées. Je me suis donc présentée devant votre commission d'enquête en m'étant préparée, tout simplement pour arriver avec des éléments de réponses, avec des éléments factuels, pour pouvoir apporter des réponses qualitatives. Voilà pourquoi je lisais les réponses que j'avais préparées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était assez simple : est-ce que vous avez été aidée ? Est-ce que des moyens de France Télévisions ont été mis à votre disposition pour anticiper et préparer les questions de cette commission d'enquête ?

Mme Diane Saint-Réquier. Il n'y a absolument aucun moyen de France Télévisions qui a été mobilisé pour me préparer, puisque je ne fais plus partie des effectifs – si tant est que j'en aie fait partie, puisque j'étais prestataire de France.TV Studio. Mais cela fait quatre ans que je ne suis plus prestataire pour France Télévisions. J'ai juste rencontré mon ancien contact de France Télévisions autour d'un café ; il a pu me rassurer un petit peu sur la manière dont ça allait se passer, parce que c'était la première fois que j'étais auditionnée par l'Assemblée nationale. Mais je n'ai pas été reçue au siège de France Télévisions, je n'ai pas été briefée, je n'ai pas été préparée. Je pense donc pouvoir affirmer que France Télévisions n'a dépensé ni temps, ni argent pour me préparer à cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certaines personnes m'ont envoyé des déclarations que vous avez faites sur le réseau social Bluesky à la suite de l'audition. Je vous cite : « *J'étais bien stressée avant, oui, et je pense et j'espère ne pas être reconvoquée parce que les principaux sujets contentieux ont été abordés cette fois-ci. Le micmac, c'est des soucis d'agenda de la commission qui m'échappent complètement.* » Je vous remercie d'être revenue devant nous – c'est tout à votre honneur – mais je voudrais creuser un point. Qu'est-ce que vous entendiez en disant que « *les principaux sujets contentieux ont été abordés* » ? Selon vous, des sujets contentieux concernant France Télévisions ont-ils été abordés, et quels sont les thèmes que vous aviez en tête ?

Mme Diane Saint-Réquier. Les thèmes que j'avais en tête sont ceux sur lesquels vous m'avez interrogée la dernière fois. Je me doutais qu'il y aurait des questions concernant mon compte Twitter personnel même si, à mon sens, ce n'est vraiment pas l'objet de cette commission.

Je me doutais également qu'il y aurait des questions sur la pornographie, puisque je sais que c'est un sujet sur lequel les opinions, les positions sont très tranchées. Le comité ou l'association – je ne sais plus exactement – qui s'appelle « Pas avec ma redevance » avait déjà pointé cet épisode. Je me doutais que ça allait faire partie des sujets abordés. Et effectivement, tous ces sujets ont été discutés lors de ma première audition ; mais, bien sûr, je me tiens à votre disposition si vous avez d'autres questions sur d'autres sujets, avec grand plaisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais poser des questions à l'ensemble des intervenants, mais je me permets une dernière question pour vous, madame Saint-Réquier, car votre première audition a suscité beaucoup de réactions. Je vous posais la question de la promotion et de l'incitation à consommer des contenus à caractère pornographique, notamment transsexuels, alors que France TV Slash est une plateforme dédiée aux 15-35 ans, soit à un public en partie constitué de mineurs – vous pouvez le vérifier sur le site de France Télévisions, qui a publié un communiqué de presse sur ce sujet. Pourtant, la loi interdit la promotion de contenus à caractère pornographique pour les mineurs. De plus, c'est payé par nos impôts.

Dans la réponse que vous avez formulée à la question que je vous avais posée, madame Saint-Réquier, vous expliquiez que la pornographie transsexuelle était une forme de pornographie plus éthique, ou de pornographie éthique, qui permettait de justifier cette promotion. Ça a interpellé beaucoup de personnes. En quoi la pornographie peut-elle être éthique ?

Mme Diane Saint-Réquier. Je vous remercie de revenir sur ce sujet, monsieur le rapporteur. Premièrement, je pense que c'est important de redire, comme nous l'avons fait la dernière fois, que l'audience de France TV Slash est composée de personnes majeures. La cible, ce sont des jeunes adultes entre 18 et 30 ans. Je pense aussi qu'il est important de rappeler la structure, comment ça s'est organisé, comment les contenus étaient décidés pour l'émission « Sexy soucis ». En l'espèce, on a en très grande majorité adapté des contenus qui venaient de mon site ; le fonctionnement de ce site, c'est de recevoir des questions d'internautes et d'y répondre.

J'ai pu retrouver cet épisode. Il s'agissait de répondre à une question posée par une personne. Ce n'est pas nous qui mettons un sujet comme ça sur la table. En l'occurrence, c'était un internaute, un jeune homme qui craignait que sa consommation de pornographie soit problématique du fait des contenus consultés. Cela explique qu'effectivement, dans ma réponse, j'ai mis en avant des contenus alternatifs plus éthiques, qui mettent en scène notamment le consentement des personnes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais poser une question à M. Dureux. En février 2023, Antonio Grigolini, alors directeur de France TV Slash, déclarait dans *Télérama* : « Pour construire notre ligne éditoriale, on est parti des parcours de vie de jeunes adultes et des thèmes qui leur tiennent à cœur : la construction de soi, l'environnement, la consommation, la sexualité... Ce n'est pas du militantisme, c'est de l'engagement pour des valeurs, contre les discriminations, et c'est une utilité qu'on revendique. »

En janvier 2026, le site Off Investigation rapporte des propos que vous auriez tenus, monsieur Dureux, au siège de France Télévisions, en juin 2025, face à la rédaction de France TV Slash. Vous auriez déclaré : « *Slash s'est construit avec des positions très engagées, voire militantes. C'était l'esprit il y a quelques années. On a essayé de changer ce positionnement mais, à présent, il y a une volonté de passer à autre chose.* » Est-ce que vous confirmez avoir tenu ces propos ? Est-ce que vous assumez aujourd'hui qu'il y a eu une dérive militante, en tout cas aux prémices de France TV Slash, alors payé par nos impôts ? Et est-ce que vous la condamnez ?

M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes, chargé des contenus jeunes publics. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, pour cette question. Je tiens d'abord à dire que j'ai été particulièrement étonné qu'une réunion à laquelle j'ai effectivement participé puisse être enregistrée à mon insu. Permettez-moi donc de faire part de mon émotion sur ce point.

La question que vous posez est importante. On l'a dit, France TV Slash s'adresse aux 18-30 ans. Dès la présentation au comex (comité exécutif), en 2017, de l'intention de créer cette offre, il était clairement indiqué que c'était une offre à destination des 18-30 ans. Ça a été repris d'ailleurs dès l'année suivante, en 2018, dans le rapport du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) sur l'activité de France Télévisions. Dans le rapport d'activité 2018, il était encore à nouveau clairement indiqué que c'était une offre à destination des 18-30 ans. Je tiens donc à le dire : l'offre France TV Slash, qui s'appelle désormais simplement Slash, s'adresse effectivement aux 18-30 ans, et cette position n'a jamais changé.

L'autre point concerne la ligne éditoriale de Slash, sur laquelle vous vous interrogez. Celle-ci s'est toujours construite sur deux piliers : le premier concerne la vie quotidienne des jeunes adultes, autour des grands sujets de préoccupation qui touchent les 18-30 ans. Les thèmes évoqués par Antonio Grigolini à l'époque sont effectivement extrêmement importants.

Le deuxième pilier concerne la culture des jeunes adultes, la culture populaire. On y parle aussi bien de musique, de jeu vidéo, de sport, de littérature, de manga, de tout ce qui constitue le socle d'une culture partagée des jeunes adultes. Un événement a particulièrement affecté tous les Français et toutes les Françaises, notamment les jeunes : le covid. Cette période s'est traduite par des confinements, avec une absence quasiment totale de culture. La culture a été totalement impactée, les salles de spectacle étaient fermées, les artistes ne pouvaient plus se produire, il n'y avait plus d'enregistrement d'albums, les stades étaient fermés, ce qui a évidemment fortement réduit l'activité sportive. De fait, pendant cette période, il y a eu une prédominance des sujets liés à la vie quotidienne, ce qui a créé un déséquilibre dans l'offre. Ce déséquilibre s'est traduit, à certains moments, par la perception par le public d'une offre avant tout portée sur des sujets liés aux préoccupations des jeunes adultes, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations.

Je vais essayer de faire court, mais la lutte contre les discriminations est un sujet extrêmement important pour France Télévisions. L'article 37 du cahier des charges nous le rappelle ; dès le préambule du cahier des charges, il est demandé à France Télévisions de faire preuve d'exemplarité dans la lutte contre les discriminations. Ainsi, la lutte contre les discriminations de tous genres a été un point extrêmement important de l'offre France TV Slash. J'ai fait part de ma position aux équipes en leur disant qu'on voulait remettre au même niveau les deux piliers qui s'étaient un petit peu déséquilibrés au fil du temps, notamment pendant toute la période covid, et encore un petit peu après. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que j'expliquais aux équipes dans cette réunion : on voulait véritablement remettre les deux piliers éditoriaux au même niveau, c'est-à-dire la vie quotidienne des jeunes adultes et la culture.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le temps nous étant compté, je vais désormais choisir quelques exemples, peut-être les plus éloquents. Vous expliquez en introduction que Slash était désormais une plateforme adressée plutôt aux jeunes adultes. À nouveau, vous pourrez retrouver le communiqué de presse initial de France Télévisions – je vous l’ai montré lors de la première audition, et je crois que je l’ai montré aussi sur mes réseaux sociaux –, qui indiquait que c’était une plateforme destinée aux 15-35 ans, donc aussi à un public mineur. Cela pose la question de la diffusion de certains contenus.

Sur la liste des contenus problématiques diffusés par Slash, je constate qu’une part importante est consacrée au militantisme écologiste, qui enjoint aux jeunes de s’engager dans des mouvances d’ultra-gauche et de gauche radicale. Le 22 mars 2019, par exemple, Slash a publié une vidéo sur ses réseaux sociaux – payés par nos impôts – intitulée « #Climat + Clito = #Clicli », en établissant un lien entre réchauffement climatique et sexualité féminine. La vidéo affirme que « ces deux combats sont liés car ils découlent du même problème : la soif de contrôle de l’homme sur la nature et sur la femme », tout en relayant des slogans issus de manifestations écoféministes et altermondialistes.

En septembre de la même année, un autre contenu faisait la promotion de la Marche pour le climat, qui est objectivement un rassemblement militant de gauche porté notamment par la militante Mathilde Caillard (« MC danse pour le climat »), qui est une ancienne assistante parlementaire de la députée LFI Alma Dufour. Elle ne s’en est pas cachée. Est-ce que vous considérez que la promotion de telles organisations, sans d’ailleurs dévoiler qu’elles sont des organisations d’extrême gauche associées à La France insoumise, a vraiment sa place sur le service public, alors que c’est payé par l’ensemble des Français ?

M. Alexandre Dureux. Je vais essayer de vous répondre de manière concise. Dans un premier temps, je veux dire à quel point le sujet écologique, ou en tout cas du changement climatique, est un point extrêmement important pour les jeunes adultes. J’ai quelques chiffres : 65 % des 15-35 ans – je tiens à préciser que c’est l’étude qui a choisi cette tranche d’âge – déclarent être très angoissés par les changements climatiques. L’écologie et le changement climatique sont donc bien un sujet de préoccupation.

Concernant les deux contenus en question, je n’ai pas envie de vous dire de bêtises car je ne les ai pas exactement en tête. Le premier était, me semble-t-il, lié à un documentaire diffusé par France TV Slash. C’était un extrait publié sur les réseaux sociaux qui renvoyait vers un documentaire. Un documentaire, comme beaucoup dans l’offre de France Télévisions, engage un point de vue d’auteur, de réalisateur ou de réalisatrice. L’extrait ne fait donc pas autre chose que de promouvoir un documentaire qui prend le temps d’explorer une thématique, avec un point de vue, comme beaucoup de documentaires de l’offre de France Télévisions.

Concernant l’autre format dont vous parlez, je ne l’ai pas spécifiquement en tête, mais je peux vous assurer que le sujet est traité avec la même préoccupation que l’ensemble des autres sujets, de la manière la plus objective et la plus neutre possible. Mais quand on fait référence à un documentaire qui engage le point de vue d’un auteur ou d’une autrice, d’un réalisateur ou d’une réalisatrice, on respecte évidemment ce point de vue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n’êtes pas censés ignorer que la loi Léotard de 1986 impose à votre groupe de respecter le pluralisme, l’indépendance et l’honnêteté. En l’occurrence, la question que je vous posais porte sur un reportage qui suivait la Marche pour le climat, qui est un rassemblement militant d’extrême gauche, et en faisait la promotion. À la tête de ce rassemblement, il y a une ancienne assistante parlementaire d’une députée de La

France insoumise, Alma Dufour. Vous avez une obligation de pluralisme au titre de France Télévisions. Est-ce que vous pouvez me citer un reportage ayant suivi un comité de jeunes identifiés plutôt à droite dans les milliers, voire les dizaines de milliers de contenus que vous avez proposés sur France TV Slash ? Je vous en ai cité quelques-uns qui faisaient la promotion de comités d'extrême gauche. Est-ce qu'il y en a déjà eu qui faisaient la promotion de comités d'organisations militantes ou étudiantes de droite ?

M. Alexandre Dureux. Je vous ai répondu que je ne me souviens pas de ce post-là car je n'étais alors pas en responsabilité – peut-être mes collègues auront-ils des réponses. Je peux vous assurer que nous nous assurons de la neutralité, ou en tout cas de l'équilibre, dans les contenus que nous proposons. Vous dites qu'on a donné la parole à – ou en tout cas mis en avant – quelqu'un d'engagé d'un côté de l'échiquier politique. Je peux vous assurer que, depuis que je suis en responsabilité, nous faisons extrêmement attention – et j'ai la conviction que mes collègues auparavant appliquaient la même règle – à traiter les sujets avec la plus grande neutralité, et à ce que les personnes à qui on donne la parole ne soient pas engagées politiquement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous n'avez aucun exemple de respect du pluralisme que vous appliquez chez France TV Slash. Je vous cite des exemples de contenus qui visent à promouvoir des organisations de gauche ou d'extrême gauche. Vous n'avez aucun exemple à m'apporter alors qu'il y a des milliers de contenus proposés sur Slash depuis sa création, de reportages ayant suivi ou fait la promotion de mouvements militants plutôt orientés à droite.

Mme Tiphaine de Ragueneil, directrice des publics et de la stratégie éditoriale. Vous parlez de la Marche pour le climat. Je pense que c'est important de resituer le contexte dans lequel les marches pour le climat avaient lieu en France. C'était dans les années 2020-2021, qui étaient marquées par une montée des mouvements écologistes et qui impliquaient particulièrement la génération à laquelle s'adresse Slash. On s'est fait l'écho de nombreux mouvements qui ont eu lieu à ce moment-là, et pas seulement des marches pour le climat. Et on s'est fait l'écho des marches pour le climat pour raconter la mobilisation des 18-30 ans plutôt que pour faire la promotion des leaders de ce mouvement. On a également parlé sur les réseaux de la Convention citoyenne pour le climat, qui avait lieu en 2020, qui n'était pas marquée politiquement. On a également fait la chronique de plusieurs luttes locales écologistes contre la bétonisation des terres dans le cadre de projets de centres commerciaux qui avaient mobilisé notamment le public auquel on s'adresse.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le pluralisme de France Télévisions ne se résume pas au contenu de Slash. Il doit se lire à l'aune de l'ensemble des contenus de France Télévisions, qui sont d'ailleurs tous regroupés sur notre plateforme, ce qui permet de proposer des contenus de Slash avec beaucoup d'autres programmes. Je pense donc qu'on ne peut pas avoir une lecture du pluralisme de France Télévisions uniquement à partir des contenus de Slash.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que Slash a aussi suivi des luttes locales écologistes. Effectivement, le 25 septembre 2019, le compte Instagram de Slash a suivi le procès de militants écologistes qui avaient illégalement décroché des portraits du président de la République, Emmanuel Macron, dans des mairies et qui étaient poursuivis pour vol en réunion. Je ne suis pas macroniste, je n'appartiens pas au bloc central : j'ai donc une forme d'objectivité dans la question que je vais vous poser. Vous avez interviewé quatre prévenus pour défendre leurs actions, et on les entend dire, je cite le reportage : « *La*

désobéissance civile permet d'aller décrocher des victoires concrètes. » Il n'y a eu aucune mise en perspective, aucune contradiction dans ce reportage. La vidéo se conclut d'ailleurs par ce message de Slash : « *Et toi, tu fais quoi pour le climat ?* », valorisant ainsi cette action illégale.

Est-ce que vous condamnez la diffusion de ces contenus qui valorisent des schémas, des organisations, des actes de désobéissance civile ? Est-ce que vous comprenez que cela puisse indigner des citoyens qui payent des services publics pour faire respecter l'ordre et pour faire en sorte que l'on vive dans une société avec davantage de concorde ? Est-ce que vous avez l'impression que ce genre de contenus améliore l'esprit de concorde républicaine que l'on peut attendre de nos services publics ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. C'est difficile de répondre. Je n'ai vraiment aucun souvenir du contenu auquel vous faites référence... Il est donc très difficile de répondre dans ce contexte. En tout cas, sur les autres contenus sur lesquels vous m'avez interrogée, notamment la reprise des marches pour le climat, il s'agissait de manifestations tout à fait pacifiques. À ce titre, il ne semblait pas problématique de s'en faire l'écho sur les réseaux sociaux de Slash.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous nous avez indiqué qu'il fallait considérer France Télévisions dans son ensemble pour juger de son respect de la pluralité. Voulez-vous dire par là que la pluralité n'existe pas forcément sur Slash et qu'elle est compensée par les autres pans de France Télévisions ? C'est ce que vous avez dit il y a quelques minutes.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Non, pas du tout, mais on ne considère pas que le pluralisme de France Télévisions se lise à l'aune d'une seule de ses offres. Par ailleurs, je tiens à préciser, comme on l'avait fait dans le propos liminaire, que l'offre de Slash ne se résume pas aux contenus que vous mentionnez. C'est aussi une offre qui propose des contenus de création, avec des fictions, des séries d'animation, des documentaires sur des sujets très variés, notamment sur la pop culture, et des programmes de flux. Je pense que c'est important de remettre cela en perspective.

Amandine Roussel peut vous rappeler le nombre de contenus qui sont publiés sur les réseaux sociaux de Slash chaque année et qui font l'objet d'un contrôle éditorial étroit. Il se peut que, dans certains cas, il y ait effectivement eu des contenus maladroits. Dans la plupart des cas, on s'efforce de les corriger. Cela fait partie du contrôle éditorial qu'on opère sur ces contenus.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie, mais ce ne sera pas nécessaire. Vous allez nous citer des contenus qui ne sont pas fléchés, ce que j'entends, mais ma question était de savoir, comme vous l'a demandé le rapporteur, s'il existe des contre-exemples des contenus qui sont fléchés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet, un autre thème pour illustrer les questions légitimes que l'on peut se poser sur l'absence de neutralité et le traitement militant qui peut être fait sur cette plateforme qui coûte, je crois, près de 20 millions d'euros et qui a coûté près de 20 millions d'euros par an aux contribuables.

Le 2 juin 2020, vous avez publié le premier post d'une très longue série de contenus de soutien au mouvement Black Lives Matter et au comité Adama Traoré, intitulée « Black Lives Matter. Comment te mobiliser », avec une liste de cinq actions : signer des pétitions, faire des dons, afficher son soutien en ligne, manifester et soutenir le mouvement français,

notamment le comité Vérité pour Adama, dirigé par Assa Traoré. Dans la même semaine, un post a été consacré aux « artistes qui se mobilisent pour illustrer le mouvement Black Lives Matter ». Un autre affirme aussi que 2,5, c'est le nombre de chances supplémentaires pour un homme noir d'être tué par la police aux États-Unis. Un autre encore relaie une cagnotte destinée à financer les frais de justice de la famille Traoré. On trouve aussi un contenu intitulé « Comment être un.e allié.e pour Black Lives Matter », en écriture inclusive, appelant notamment à reconnaître son statut de privilégié si l'on est blanc, à embaucher des personnes noires, à participer à des cagnottes et se concluant par « Tu as d'autres idées ? Et toi, tu fais quoi pour être un.e allié.e du mouvement Black Lives Matter ? », en écriture inclusive.

Comment expliquez-vous que, en à peine un mois, il y ait eu près d'une dizaine de publications consacrées au comité Adama Traoré – comité d'ailleurs très décrié –, éminemment politiques, relayant des cagnottes de soutien et des thèses raciales, appelant à embaucher des personnes noires, à participer à ces cagnottes, à reconnaître son statut de privilégié lorsque l'on est blanc ? Encore une fois, est-ce vraiment la vocation du service public de diviser, d'organiser, de trier les personnes en fonction de leur couleur de peau ?

Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo-Slash. Je tiens d'abord à préciser le chiffre du budget de Slash : il n'est pas d'à peu près 20 millions d'euros par an, mais de 13,2 millions par an, et représente 0,6 % du budget total du groupe pour les programmes. Avec ces 13,2 millions d'euros, nous finançons de nombreuses créations originales – de la fiction, du documentaire, le secteur de l'animation française aussi, ainsi que des activités sur les réseaux.

Je rappelle aussi, parce que je ne reconnais pas forcément le Slash actuel dans tout ce qu'on entend – on pourra revenir plus tard sur tout ce qui est fait aujourd'hui sur ce média –, qu'on a fait un travail d'exploration, parce qu'on parle de questions qui datent d'il y a cinq ans, donc de 2020-2021. Pour ce qui est du mouvement Black Lives Matter, il faut se remettre dans le contexte : tous les médias français, lorsqu'il y a eu l'assassinat de George Floyd, parlaient de cette affaire. Les 20 heures de TF1 et de France 2 en ont parlé pendant seize semaines ; il y avait des répercussions en France, et Slash était là aussi pour rendre compte de mouvements sociétaux internationaux ou de leur impact en France.

Dans ce contexte, il a pu y avoir des posts sur les réseaux sociaux, pour rendre compte de ces mouvements et sans prendre position.

Je reviens sur l'affaire Adama Traoré, au sujet de laquelle nous vous avons déjà répondu lors de la précédente audition. Il y avait eu deux posts, et celui auquel vous faites allusion concernait une exposition de photos d'une artiste. Il ne comprenait pas de lien direct vers une cagnotte, mais il expliquait le contexte de l'exposition, qui était liée à une fondation. Nous avons effectué un travail d'archives, car l'équipe présente devant vous n'exerçait pas de responsabilités à ce moment-là. Ce post avait été modifié car nos prédécesseurs avaient compris qu'il suscitait une incompréhension.

M. Paul Joalland, responsable de France TV Slash. J'ajoute que ce post est toujours en ligne. Vous pouvez le consulter et voir qu'il correspond à ce qu'a décrit Amandine.

Comme je l'avais dit lors de notre précédente audition, ce post traite d'un sujet artistique, en accord avec l'article 4 de notre cahier des charges, qui vise à promouvoir les différentes formes d'art. Le titre exact de cette publication est « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse.

Lors de son audition, le secrétaire général de France Télévisions a d'abord nié l'existence de ce post qui relayait une cagnotte pour le comité Justice pour Adama. Il a fini par la reconnaître en fin d'audition, lorsque je lui ai montré une capture d'écran. Un tel post constitue selon moi une entorse grave au principe de neutralité du service public. Le secrétaire général l'a lui-même reconnu et regretté.

Vous avez relayé la thèse d'un racisme systémique en France, notamment en présentant les personnes étrangères comme les victimes de discriminations généralisées. Je vais vous citer quelques exemples parmi bien d'autres.

Le 2 novembre 2019, vous faisiez la promotion du compte PayeTonHidjab, qui encourage le port du voile islamique tout en dénonçant les discriminations dans l'espace public. C'est payé par nos impôts.

Le 19 décembre 2019, France TV Slash proposait une interview de Matthieu Longatte, créateur de l'émission « Bonjour tristesse », comédien engagé, de gauche, radical. Il dénonçait le privilège blanc et « *le degré énorme d'islamophobie en France* ». En légende, Slash ajoutait qu'il s'exprimait sur la nécessité en tant que personne blanche de reconnaître son privilège.

Le 8 février 2020, un autre post intitulé « Tu t'appelles Farida ou Abdel, bonne chance pour trouver un boulot ! » a été publié. Il visait à illustrer une discrimination systémique à l'embauche en France et relayait une étude qui a été fortement contestée. Ses auteurs en ont d'ailleurs reconnu les limites méthodologiques.

Dernier exemple : le 16 juin 2000, dans la continuité des nombreux contenus de soutien au mouvement Black Lives Matter et au comité pour Adama Traoré, vous avez publié une vidéo qui saluait les débouloonnages violents de statues dans plusieurs pays en expliquant qu'il s'agissait d'images fortes et nécessaires pour obtenir une réparation symbolique.

Nous pourrions passer toute la soirée à citer des contenus de ce genre. Est-ce vraiment la vocation du service public d'en publier, en utilisant l'argent des Français ? Vous vous adressez à un public jeune. L'audiovisuel public a-t-il pour vocation de relayer auprès d'eux des thèses antiracistes qui divisent la société entre étrangers et Français ou entre blancs et noirs ?

M. Alexandre Dureux. Je vous remercie pour votre question.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, la lutte contre les discriminations est un sujet prioritaire pour France Télévisions, conformément au cahier des charges. Je peux vous assurer que l'intégralité des équipes qui travaillent pour Slash n'a qu'un seul objectif : exécuter le cahier des charges de France Télévisions.

Ensuite, vous faites référence à une période extrêmement particulière, comme l'a rappelé Amandine. La mort de George Floyd avait pris une place considérable dans le débat public, et le sujet était très présent dans les journaux télévisés de TF1 et de France 2. Vous faites état de certaines vidéos que nous n'avons pas forcément tous en tête, mais je répète que le sujet était extrêmement présent et que la période était compliquée du fait du covid. Je ne vais pas vous dire que nous assumons pleinement l'intégralité des posts que vous avez cités. Si certains devaient être corrigés, ils l'ont été. Un travail nécessaire a été fait pour revoir l'ensemble de l'historique des publications et pour corriger celles-ci ou les dépublier, si besoin.

Comme je l'ai dit, toutes les équipes travaillent avec un seul objectif : exécuter le cahier des charges et, surtout, créer du commun pour faire nation. Le rôle de Slash n'est absolument pas de diviser les Français mais, bien au contraire, de bâtir une culture et un civisme partagés. Nous essayons de le faire chaque jour dans nos posts. Je rappelle que nous en publions 5 000 par an sur les réseaux sociaux. Les exemples que vous avez cités concernent une période assez courte, durant laquelle il a pu y avoir des imperfections. Comme l'a indiqué Paul, elles ont été corrigées. C'est notamment le cas du post dont vous avez parlé et qui était susceptible d'être mal interprété.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). J'ai du mal à comprendre pourquoi on vous auditionne une deuxième fois. J'ai l'impression qu'il y a une forme d'acharnement. Je me rappelle d'ailleurs la précédente audition, au cours de laquelle M. le rapporteur s'était ému de tweets personnels de Mme Saint-Réquier parce qu'elle avait osé y parler de M. Zemmour – qui a pourtant été condamné de nombreuses fois, alors que Mme Saint-Réquier ne l'a jamais été.

Monsieur le rapporteur, j'ai l'impression que vous vous croyez dans un tribunal et que vous vous êtes trompé de carrière. Pour ma part, j'ai observé que les tweets personnels de Mme Saint-Réquier prenaient position contre la haine et la violence et pour l'égalité des droits – autant d'opinions qui vous posent problème, comme je le constate une fois encore à l'occasion de cette audition.

Vous reprochez à ceux que nous auditionnons de sensibiliser à la question écologique et à la lutte contre les discriminations. Vous présentez l'antiracisme comme une façon de diviser la société. C'est assez ubuesque. Je vous rappelle que l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Je ne vois pas où est le problème, à moins que nous ne remettiez en cause cette déclaration.

Mesdames et messieurs, je ne comprends pas ce qu'on vous reproche. En revanche, compte tenu de l'attitude du rapporteur et de sa défense de personnalités xénophobes, pensez-vous que ses positions sont compatibles avec les exigences de l'audiovisuel public ? Considérez-vous qu'il soit le plus à même de rédiger un rapport sur le sujet ? Craignez-vous que vos missions du service public soient menacées par la montée du fascisme ?

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous nous laisserez le soin de juger de la pertinence du rapport, mais vous pouvez bien entendu répondre aux autres questions !

Mme Thiphaine de Ragueneil. En effet, il ne nous appartient pas de répondre à cette question-là.

Notre mission de service public consiste à proposer des contenus qui correspondent à notre cahier des charges. Aucun des contenus publiés par Slash n'y contrevient, ni n'a fait l'objet d'une mise en garde ou d'une intervention de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Comme l'a indiqué Alexandre, les contenus de Slash figurent bien chaque année dans le rapport d'exécution du cahier des charges de France Télévisions.

Par ailleurs, le projet Slash a été dès l'origine présenté de manière très détaillée aussi bien au comité exécutif de France Télévisions qu'à la DGMIC (direction générale des médias et des industries culturelles) du ministère de la culture et de la communication. Il s'est inscrit dès le départ dans le cahier des charges de France Télévisions.

On reproche souvent à France Télévisions d'avoir un public vieillissant. Les équipes qui sont devant vous sont engagées pour recréer un lien sur les réseaux sociaux avec une génération qui s'est assez considérablement éloignée de la télévision linéaire. Ces jeunes s'informent et consomment des contenus sur ces réseaux, où naît toute une génération de nouveaux créateurs de contenus. Telle est la mission de Slash, que nous effectuons avec le même contrôle éditorial que pour l'ensemble des programmes de France Télévisions.

Nous sommes humains et engagés dans notre travail. Il peut y avoir des erreurs et des contenus qui ont été insuffisamment contextualisés. Nous nous efforçons d'aborder des sujets dont on sait qu'ils ne font pas l'unanimité. S'agissant des questions de genre, je peux par exemple signaler une étude de l'Ined (Institut national d'études démographiques) qui mentionne que près de 20 % des jeunes femmes ne se sentent pas hétérosexuelles. Il nous semble important de traiter ces questions d'identité quand on s'adresse à cette population. On sait que ce sont des sujets sensibles, sur lesquels nous ne faisons pas l'unanimité. Mais il nous semble que ça fait partie de la lutte contre les discriminations.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Nous ne voulons pas dire que Slash aurait reçu des directives pour orienter ses contenus. Cependant, chaque journaliste ayant son propre ressenti et son vécu, on peut s'interroger sur leurs effets, notamment lorsqu'il s'agit de traiter des questions qui concernent la jeunesse. Vous avez cité une étude, mais arrivez-vous à garantir la pluralité des points de vue ? Comme nos concitoyens, nous souhaitons que tous les sujets soient traités de la même façon. On reproche souvent aux médias privés que l'on qualifie d'extrême droite de trop laisser transparaître les opinions de leurs journalistes, mais la même critique peut parfois être adressée aux médias publics, surtout lorsqu'ils s'adressent à la jeunesse.

Comment garanzissez-vous l'équilibre entre la liberté d'opinion journalistique et le contrôle – je ne parle pas de censure ? C'est une question dépassionnée sur la manière dont vous abordez le sujet.

Mme Thiphaine de Ragueneil. C'est une question compliquée. Les limites sont clairement posées par notre cahier des charges, que tous nos contenus respectent.

M. Alexandre Dureux. Il faut préciser que l'offre de Slash est composée à la fois par les programmes dont on a parlé, des programmes de création, des magazines et des divertissements, mais également par des contenus natifs proposés sur les réseaux sociaux. C'est principalement ces derniers que vous évoquez et qui vous posent un problème.

Les équipes qui produisent ces contenus natifs pour les réseaux sociaux travaillent dans le cadre d'un contrat de production exécutive, c'est-à-dire qu'elles dépendent intégralement de France Télévisions sur le plan éditorial. Ils sont réalisés par une équipe composée de certains journalistes, qui sont sous le contrôle permanent de France Télévisions, notamment par le biais d'équipes qui sont représentées ce soir.

Tous les sujets dont nous lançons la production ont évidemment été discutés et validés par des équipes internes de France Télévisions. Ils sont ensuite produits et validés par des équipes de France Télévisions. Enfin, ils sont mis à l'antenne par les équipes de France Télévisions.

Slash n'est pas un média d'information. L'offre en cette matière relève des équipes de France Télévisions chargées de l'information, dont celles de France Info, qui est un média très puissant sur les réseaux sociaux. Les journalistes qui travaillent sur les contenus natifs de Slash

font un travail comparable à ceux qui sont chargés d'autres magazines de France Télévisions, à ceci près qu'ils interviennent dans le cadre d'une production exécutive, c'est-à-dire que l'intégralité des contenus produits et diffusés sont validés en permanence par des équipes de France Télévisions.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous n'avez pas répondu à la question sur l'équilibre...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre contenu a pu indigner un certain nombre de personnes. Le 20 mai 2019, Slash a publié la première vidéo de la série « Ça me révolte », qui consiste à donner la parole à des militants défendant des pétitions. En l'occurrence, il s'agissait d'une avocate appelant à en signer une en faveur du rapatriement de djihadistes français et de leurs enfants retenus dans des camps après la chute de Daech, en insistant sur les conditions de vie difficiles dans ces derniers et sur leur insalubrité. Cette pétition affirmait notamment, sans aucune contradiction, que « *la position de l'État français obéit à la fachosphère* », en s'appuyant sur un sondage Odoxa de février 2017 selon lequel 67 % des Français étaient opposés au rapatriement des enfants de djihadistes.

Comment expliquez-vous qu'une plateforme du service public ait relayé une pétition appelant au rapatriement de personnes ayant rejoint une organisation terroriste et ce, à peine quelques années après des attentats terroristes islamiques qui ont causé la mort de centaines de personnes et durement éprouvé des millions de Français ?

Mme Thiphaine de Ragueneil. Vous parlez d'un contenu très ancien, puisqu'il date de 2019. Nous n'en avons pas connaissance. Nous pourrions vous apporter des éléments d'information par écrit si vous le souhaitez, mais il est très difficile de répondre dès à présent en remettant ce contenu dans son contexte.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Êtes-vous en train de nous dire que ce genre de chose ne peut désormais plus se reproduire ?

Mme Thiphaine de Ragueneil. Tout d'abord, je ne sais pas comment cela s'est exactement passé – nous manquons des éléments de contexte. Il est très clair que cela ne pourrait plus se reproduire.

Mme Amandine Roussel. Je n'ai pas non plus d'éléments de réponse précis, puisque cela remonte à 2019. Comme Thiphaine, je n'en ai aucun souvenir puisque je n'étais pas en poste.

Je reviens sur le sujet du pluralisme, en insistant de nouveau sur le fait que Slash ne traite pas de politique. Ce n'est pas un média qui traite d'information ou de politique. J'y travaille tous les jours, et nous n'en parlons pas. Par exemple, nous n'avons pas abordé la campagne des élections municipales. Nous ne traitons pas ces sujets-là.

En revanche, nous avons été très engagés dans le suivi des Jeux olympiques d'hiver, qui ont fait des millions de vues en février. Notre média relaie les grands événements de France Télévisions, qu'ils soient culturels ou sportifs. Voilà la ligne éditoriale de Slash.

Nous arrivons aussi à parler de pop culture lors de posts sur les réseaux sociaux ou à aborder des sujets sociétaux dans le cadre de documentaires de format long. Ainsi, nous avons diffusé en début d'année un documentaire sur l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes ainsi qu'un autre sur les dangers de la chirurgie esthétique pour les jeunes femmes. Nous ne traitons pas de sujets politiques à proprement parler.

M. Paul Joalland. L'émission « Ça me révolte » faisait partie d'un programme de six numéros. Ils ont abordé le sujet dont le rapporteur a parlé, mais aussi un autre sur les Ehpad, si je me souviens bien. Je ne me rappelle plus les autres, même si je les ai vus récemment en gérant les stocks.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, cela ne peut pas se reproduire parce que nous avons testé ce programme et qu'il ne marchait pas. Dans ces conditions, il est aussi de notre devoir d'arrêter ce type de programme, et il n'y en a plus eu depuis 2019.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

Madame Saint-Réquier, en septembre 2019, alors que vous étiez une figure de l'audiovisuel public et de France TV Slash et que vous animiez l'émission « Sexy soucis », vous avez écrit sur les réseaux sociaux : « *J'ai plein de nouveaux followers ces derniers jours, donc piqûres de rappel : ACAB [tous les policiers sont des bâtards] ; le racisme anti-blanc n'existe pas ; le féminisme qui exclut les femmes trans, les travailleuses du sexe ou les musulmanes n'est pas du féminisme ; men are trash [les hommes sont des déchets] ; PMA pour toutes.* »

En avril 2021, vous adressiez également un « *Niquez vous !* » aux « éditorialistes blancs » que vous jugiez racistes.

En novembre, vous écriviez : « *Les Blancs, arrêtez d'expliquer aux racisés ce qui est ou non raciste* », ou : « *La France n'est pas un pays laïc. C'est un pays cathocentré, profondément antisémite et islamophobe.* »

Madame Saint-Réquier, pourquoi avez-vous choisi de travailler pour le service public alors que vous êtes aussi hostile à l'égard de notre pays et des Français ?

Mme Diane Saint-Réquier. Merci pour votre question, monsieur le rapporteur.

Je vois qu'on revient sur mes tweets personnels... Franchement, ça m'embête un peu. Je considère que ce n'est pas l'objet de cette commission. Par ailleurs, je suis désolée de me répéter mais, comme je l'ai dit la dernière fois, mes tweets personnels relèvent de ma liberté d'expression et d'opinion. Ils ne sont pas en lien avec le travail d'experte en santé sexuelle que j'ai réalisé pour France.TV Studio et France TV Slash.

Par ailleurs, et en toute honnêteté, vous en citez certains qui remontent à cinq ou sept ans, et je ne les ai pas tous en mémoire.

Je suis tout à fait disposée à répondre à vos questions sur mon travail et sur les publications que j'ai réalisées pour France TV Slash, ce qui me semble correspondre aux objectifs de cette commission. Mais je ne souhaite plus répondre à des questions sur mes tweets personnels. Je pense que ça suffit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose ces questions, qui sont légitimes dans le cadre de la commission d'enquête, c'est parce que, au moment où vous publiez ces propos sur les réseaux sociaux, vous êtes une figure du service public. Vous le revendiquez d'ailleurs sur votre compte Twitter « Sexy soucis » puisqu'on y fait le lien entre France TV Slash, l'émission et votre incarnation personnelle sur les réseaux sociaux. Ces tweets sont choquants.

J'interroge aussi les représentants de France Télévisions présents ce soir. Qu'est-ce qui a justifié que vous continuiez à faire confiance à Mme Saint-Réquier alors qu'elle publiait toutes ces outrances – qui sont d'ailleurs à la limite de la légalité, comme on l'a rappelé lors de votre précédente audition ?

Ça semble ne pas émouvoir Mme Soudais, mais appeler au meurtre d'une personnalité politique est profondément choquant. Cela peut d'ailleurs conduire à des poursuites pénales.

Qu'est-ce qui fait que vous avez choisi le service public de l'audiovisuel, alors même que vous considérez la France comme un pays profondément antisémite et islamophobe ? N'avez-vous pas l'impression d'avoir trahi les obligations d'honnêteté, d'indépendance, de pluralisme et de neutralité, pourtant importantes lorsqu'on exerce une mission de service public ? N'aviez-vous pas l'impression lorsque vous écriviez ces tweets outranciers – terme pudique – de rompre ces obligations ?

Mme Diane Saint-Réquier. Plusieurs choses.

Tout d'abord, je tiens à revenir sur le sujet du tweet que vous avez cité en partie lors de la dernière audition. Vous aviez dit qu'il comportait le slogan « Les prisons en feu, Zemmour au milieu », en m'attribuant ces propos. Mais vous aviez omis – sans doute était-ce un oubli de votre part – de préciser qu'il s'agissait du texte d'un graffiti dont j'avais pris la photo dans la rue et que j'avais publiée. Ce n'étaient pas mes mots. Il y a une différence entre tenir des propos en son nom et en relayer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela excuse le propos ?

Mme Diane Saint-Réquier. Je pense en effet qu'il y a une grande différence entre tenir soi-même des propos et les relayer.

Pour ce qui est du fait que France Télévisions a continué à faire appel à moi, je souhaite apporter un élément de contexte : mon contrat avec France.TV Studio ne prévoyait pas le contrôle de mes comptes sur les réseaux sociaux et ne mentionnait pas de conduite à tenir sur ces derniers. Si cela avait été le cas, il est en effet probable que j'aurais rendu mon compte privé et que je n'aurais pas tenu les mêmes propos, sans quoi je me serais sûrement fait taper sur les doigts. Comme je l'ai dit la dernière fois, il se trouve que ça ne faisait pas partie de mon contrat, ce qui explique qu'il n'y a pas eu d'examen par France Télévisions de ce que je publiais, ni d'autocensure de ma part. Je me suis effectivement exprimée de manière très libre, sans que France Télévisions regarde ces publications.

M. François-Xavier Ceccoli, président. C'est un peu ce que disait le rapporteur : n'y aurait-il pas dû avoir un regard de France Télévisions ?

Mme Thiphaine de Ragueneil. Nous pouvons apporter un complément d'information.

Comme nous avons pu le vérifier, Diane Saint-Réquier avait signé un contrat d'auteur avec France.TV Studio. Elle s'était engagée à respecter les règles déontologiques s'agissant des contenus qu'elle proposait pour France Télévisions et à se conformer aux règles éthiques de France.TV Studio.

Depuis mars 2018, une clause relative au respect de la charte éthique de France Télévisions a été introduite dans les contrats de France Télévisions et de ses filiales, notamment en ce qui concerne les publications sur les réseaux sociaux. Mais cette clause ne figurait pas

dans le contrat de Diane Saint-Réquier. Elle est désormais systématique, puisque les réseaux sociaux ont pris une place dans le débat qui est sans doute différente de celle qu'elle avait en 2018.

Pour ces raisons, comme l'avait rappelé Alexandre Dureux lors de la dernière audition, il n'y avait pas d'analyse systématique des publications sur les réseaux sociaux avant de choisir un collaborateur de France Télévisions. Cela a désormais lieu de manière plus systématique. Des procédures ont donc bien été mises en place pour être plus vigilant. Je tiens à rappeler qu'il s'agit de respecter le cadre légal et de ne pas tenir de propos racistes, violents ou destinés à corrompre les mineurs.

Il n'y a pas eu d'examen systématique des contenus publiés par Diane Saint-Réquier. Cela étant, la plupart d'entre eux ne contreviennent pas au cadre légal, même si on peut en discuter pour certains.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions.

Si c'était à refaire, renouvelleriez-vous le contrat de Mme Saint-Réquier en ayant connaissance des prises de position qui figurent dans ses tweets ?

Si une autre personne incarnant France TV Slash ou France Télévisions tenait ce type de propos sur les réseaux sociaux, vous poseriez-vous la question de mettre fin à son contrat ? Avec le recul, quelle est votre analyse ?

Mme Thiphaine de Ragueneil. Comme nous l'avions également rappelé lors de la dernière audition, Diane Saint-Réquier avait été choisie en raison de son expertise sur les sujets d'éducation à la sexualité. Nous avons mentionné qu'elle figurait dans le dictionnaire des expertes et qu'un certain nombre d'institutions avaient choisi de travailler avec elle sur ces questions. C'est bien pour ces raisons qu'elle a été choisie par France Télévisions et qu'elle a travaillé avec nous pendant de nombreuses années sur un sujet particulièrement important pour les jeunes adultes.

Comme elle, je pense que, si nous avons connu ses publications, nous l'aurions appelée à faire preuve de plus de mesure et peut-être à rendre ses comptes privés. C'est ce que nous serions amenés à faire désormais pour respecter la charte en vigueur.

Mme Diane Saint-Réquier. Je me permets d'ajouter une précision : il s'agissait de mon compte Twitter personnel et, à aucun moment, France Télévisions ni France TV Slash n'apparaissaient dans ma biographie. C'est un point important, même si je me rends bien compte maintenant que ce compte aurait dû être privé. Toutefois, il n'était en aucun cas lié à France Télévisions !

M. François-Xavier Ceccoli, président. Vous comprendrez que cela puisse tout de même susciter un certain émoi. En tout cas, je crois que si des mesures doivent être prises, il faut évidemment qu'elles soient appliquées de manière générale, quelles que soient les opinions exprimées.

Mme Thiphaine de Ragueneil. On peut quand même signaler que, à la suite de notre précédente audition, un certain nombre de collaborateurs de France Télévisions ont été victimes de propos insultants et de menaces sur les réseaux sociaux – Diane n'y a pas échappé. C'est une situation difficile à supporter pour des gens qui ne sont pas ou plus exposés et qui travaillent plutôt dans l'ombre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison. De la même façon, à la suite de votre première audition, j'ai pu voir, madame Saint-Réquier, que vous n'aviez pas forcément retenu les leçons de pudeur qui pourraient s'imposer à un tel exercice, notamment sur les réseaux sociaux. Par exemple, vous vous êtes directement adressée à moi sur votre compte Bluesky, qui était public. Je vous cite : « *Perso, comme j'ai réussi à ne pas lui sauter à la jugulaire ni exploser de rire devant le ridicule de ses attaques, je considère que c'est une grande réussite.* » J'ai aussi reçu un certain nombre de messages, probablement de vos soutiens, dans les heures qui ont suivi l'audition, dont des messages de menace, raison pour laquelle je me permets de réagir à vos propos.

Je le rappelle, cette commission d'enquête a été approuvée démocratiquement, à la majorité, dans le cadre de la commission des affaires culturelles. Son rôle est de vérifier les éventuelles entorses au principe de neutralité, qui est très important, de l'audiovisuel public, que vous incarnez tous ce soir.

Comme vous le savez, mes questions, lors de la première audition, ont porté sur vos déclarations. Certes, vous vous exprimiez à titre personnel sur votre compte Twitter, mais celui-ci était public et on pouvait très bien faire le lien entre vos propos et votre action sur le service public. Vous avez tenu des propos qui, je le pense, peuvent être considérés par certaines personnes comme choquants, notamment vos propos contre les blancs, contre la police, ceux valorisant les appels au meurtre ou visant des personnalités politiques – même si visiblement Ersilia Soudais, sans les soutenir, ne les juge pas forcément choquants.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est du harcèlement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y avait également des contenus promouvant la pornographie transsexuelle payante auprès d'un public parfois mineur.

Bref, comprenez-vous qu'il ait pu y avoir une forme d'incompréhension et d'indignation de la part de certaines personnes, et que cela nous conduise à vous poser ces questions ? Je pense ne pas être le seul à m'être interrogé et que, à la lecture de ces contenus, d'autres Français se sont aussi posés ces questions.

Je retiendrai vos mots, monsieur Dureux. Vous convenez, et je trouve cela très honorable et très louable, que votre mission est de créer du commun et de favoriser un civisme partagé, que vous avez pu faire des erreurs et que vous n'assumez pas toutes les publications qui ont été faites sur France TV Slash. Ce qui compte, c'est qu'il y ait un peu plus de vigilance dans les contenus proposés et dans le choix des personnes incarnant la voix de France Télévisions. C'était l'objet de cette audition. Je vous laisse éventuellement compléter vos réponses.

Mme Alexandra Da Silva, social media manager de France TV Slash. Pour apprécier Slash aujourd'hui, il faut préciser que nous travaillons avec des grilles types et des thématiques précises, comme la vie quotidienne, le sport, les divertissements, les documentaires. Ainsi, les dernières semaines représentent parfaitement ce que nous souhaitons faire passer comme messages. Nous avons parlé de culture, de sport ; nous avons diffusé des documentaires ; nous avons mis en avant des talents, mais aussi des sujets liés à la vie quotidienne.

Pour ne prendre que quelques exemples, nous avons diffusé le témoignage d'un jeune agriculteur à son compte, qui lutte pour vivre avec 800 euros par mois ; un documentaire intitulé « Influence mortelle, la face cachée de TikTok », qui dénonce les dérives sectaires sur les

réseaux sociaux auprès des jeunes ; un autre documentaire intitulé « Je ne serai jamais parfaite », autour de l'image et de la chirurgie esthétique chez les jeunes femmes. Nous avons aussi parlé de sport, notamment lors des Jeux olympiques et paralympiques, événement que nous avons grandement accompagné et pour lequel notre communauté a salué notre traitement. Nous avons couvert le gala des Pièces jaunes, les Victoires de la musique. Et nous nous intéresserons bientôt aux festivals d'été, à Roland-Garros, au Tour de France.

Tout cela représente Slash. Il n'y a pas de mot d'ordre, pas d'appel à l'action, pas de militantisme.

M. Alexandre Dureux. Pour compléter les propos d'Alexandra, et comme je l'ai dit tout à l'heure, notre seule obsession est d'exécuter notre cahier des charges et de répondre parfaitement aux missions de service public, notamment à celle de créer du commun, de faire nation. J'y insiste, l'objectif est de créer une culture, un civisme partagé chez les jeunes – les 18-30 ans.

C'est dommage que nous n'ayons pas le temps d'en parler mais, sur les réseaux sociaux, nous sommes le contre-exemple de tout le monde. Sur les chaînes de télévision, on diffuse un contenu auquel tout le monde peut avoir accès. Nous, nous sommes sur des réseaux comme TikTok, Instagram, YouTube, où ce n'est pas du tout la même chose. C'est là où sont les jeunes, là où nous proposons nos contenus. Or, en face, il y a des algorithmes que personne ne connaît, ne voit, ni ne maîtrise, et qui changent très régulièrement. Je tiens à le rappeler car on dit que le service public doit s'adresser aux jeunes, ce qui implique d'aller là où ils sont présents, mais où les règles de l'audiovisuel, telles qu'on les connaît sur la télévision classique, ne sont pas du tout les mêmes.

Alors que les réseaux créent des communautés, nous, nous essayons de les regrouper, de faire en sorte qu'elles se rejoignent. Je comprends très bien vos questions, qui sont circonscrites à une période temporelle resserrée, mais aujourd'hui, comme l'a dit Alexandra, ce n'est absolument pas ce que nous faisons et, je le répète, nous n'avons malheureusement pas assez de temps pour en parler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aurai une dernière question sur la partie financière. Vous avez expliqué que les coûts de production de France TV Slash étaient de 17 ou 18 millions d'euros.

Mme Amandine Roussel. De 13 millions d'euros !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, 13 millions : donnons le chiffre exact, que je vous remercie de rappeler.

J'ai interrogé certains de vos concurrents, qui figurent dans le top 3 ou 5 des plateformes numériques générant le plus de visionnages en France, sur les différents réseaux – vous évoquiez vous-même TikTok, YouTube, Instagram. Ces plateformes ont un budget annuel oscillant entre 2 et 4 millions d'euros, contre vos 13 millions annuels. Comment expliquez-vous un tel écart, alors même que vous faites beaucoup de moins de vues qu'elles ? Est-ce que cela s'explique par le nombre de personnes associées ? Y a-t-il des coûts de structure que nous n'aurions pas en tête ? Comment faire moins d'audience avec un budget quatre à cinq fois supérieur à celui de vos concurrents ?

Mme Amandine Roussel. Les budgets que vous évoquez ne sont pas forcément connus de tous. Nous connaissons bien nos concurrents directs sur les réseaux sociaux qui, à ma connaissance, ont plutôt des budgets similaires au nôtre.

Je tiens aussi à dire qu'avec 13,2 millions d'euros nous remplissons des missions d'investissement dans l'animation française, ce que ne font pas nos concurrents. Nous créons des documentaires et menons des enquêtes longues, qui peuvent prendre plus d'un an. Ce fut le cas pour les documentaires que nous avons cités au sujet de la chirurgie esthétique ou de TikTok. Il en va de même de la fiction, que ne produisent pas nos concurrents.

Je replace les choses dans leur contexte, car Slash a tout de même généré un demi-milliard de vues en un an, il a multiplié par deux ses performances en deux ans et atteint une croissance de 50 %. Nous nous félicitons de ces chiffres et, eu égard aux coûts, nous estimons que le média remplit son contrat.

J'ajoute qu'il y a les concurrents français, dont les budgets, encore une fois...

M. François-Xavier Ceccoli, président. Et il y a les concurrents étrangers !

Mme Amandine Roussel. Exactement ! Nous évoluons, nous médias français, dans un contexte très international, notamment face à des plateformes comme Netflix, qui dépensent des milliards dans leurs programmes. Or, face à ces mastodontes, avec nos 13,2 millions d'euros, nous parvenons à nous faire une place dans le quotidien des jeunes. Cela nous importe beaucoup : comme l'a dit Alexandre Dereux, nous voulons faire du commun, mais aussi créer de la conversation et être présents.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Outre ces 13,2 millions d'euros, percevez-vous, comme votre grand frère, France Télévisions, dont 15 % des recettes proviennent de la publicité, des revenus annexes en complément de la dotation de la maison mère ? Si oui, de quelle manière et pour quels montants ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. Il y a de la publicité sur les contenus de Slash mais je ne saurais vous dire la part que cela représente dans les recettes publicitaires de France Télévisions...

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je cherche à savoir quels leviers vous pourriez utiliser.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Ces leviers contribuent effectivement au financement, d'autant que les 18-30 ans constituent un public particulièrement recherché par les annonceurs. Nos contenus sont donc intéressants pour eux.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je suppose que ces revenus s'ajoutent au 13 millions d'euros ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. Pour comparer plus précisément notre offre avec celle de nos concurrents, il faut savoir que la part dédiée aux contenus natifs sur les réseaux sociaux et à l'ensemble des publications représente environ 8 % de notre budget de 13 millions d'euros.

M. Alexandre Dureux. En réalité, je ne sais pas avec quels concurrents vous pouvez nous comparer, car si vous faites référence à des médias sur les réseaux sociaux, qui ont effectivement des audiences supérieures aux nôtres, les budgets que vous annoncez me

semblent relativement sous-estimés. Si on prend les très gros médias sociaux, que je ne citerai pas, ils disposent d'équipes extrêmement importantes. Brut, par exemple, qui produit beaucoup d'information, a une très grande équipe. Konbini, qui a été vendu il n'y a pas très longtemps, a connu une restructuration et beaucoup de licenciements. Je ne sais pas sur quelle base vous vous appuyez, mais comme l'ont dit Amandine et Tiphaine, les 13 millions dont nous disposons sont utilisés pour produire un ensemble de contenus. La partie native, destinée à des réseaux comme TikTok ou Instagram, représente moins de 8 % de notre budget. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes échelles.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Ces chiffres sont difficiles à trouver car ils sont noyés parmi d'autres. Comment qualifieriez-vous votre trajectoire budgétaire ? Est-elle plutôt stable ? Vous donne-t-on davantage de moyens ? Ou, malheureusement, la tendance est-elle à la baisse ?

Mme Amandine Roussel. La trajectoire est globalement stable. Selon les années et les projets, elle peut fluctuer, mais nous sommes toujours autour de 0,5 ou 0,6 % du budget total de France Télévisions. Nous étions à 13 millions en 2025 et à 16 millions en 2024 – peut-être que votre chiffre, monsieur le rapporteur, datait d'il y a deux ans. Ces fluctuations peuvent aussi être le résultat de décalages d'exercice : il y a 3 millions qui peuvent glisser, mais globalement nous sommes stables.

M. François-Xavier Ceccoli, président. Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'être revenus pour une seconde audition.

La séance s'achève à vingt heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais.